



Résumé du conseil municipal du 25 mars 2011

Présents :

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, BOURDON Arnaud, THIEBOT François, BESSELIEVRE Louis, MELIN Katy, BRISSET Franck, PICHON Sandrine, BODROS Pierre, MAUDUIT Monique, LAUNEY Nathalie.

Pouvoirs : MARGUERIE Jean-Pierre à BOURDON Arnaud, LIOULT-MARY Gilles à BRISSET Franck, ROUSSIN Maryline à HUREL Alain

Absents excusés: ROUSSEAU François

AMENAGEMENT DES BAS DE DIELETTE

Afin d'informer le conseil municipal de l'avancée du projet d'aménagement des Bas de Diélette, l'étude menée par le cabinet PLANIS et ACEMO pour la communauté de communes des Pieux, maître d'ouvrage, est présentée aux conseillers.

Dans le cadre de cet aménagement, le conseil municipal est appelé à donner son avis, en particulier sur l'option de réalisation de la nouvelle voie évoquée lors de l'aménagement des Hauts de Diélette.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner suite au projet de création d'une nouvelle voie.

AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE - COMMUNS DU CHATEAU

Le 29 Janvier 2010, le conseil municipal a décidé par délibération 10.A.025, de retenir le cabinet DE SEZE pour assurer la maîtrise d'œuvre de restauration et d'aménagement des communs du château.

Le 3 Septembre 2010, suite à la présentation du projet de permis de construire, l'assemblée a décidé de reporter ce dossier en attente d'études complémentaires.

Lors du débat d'orientation budgétaire 2011, les membres du conseil municipal ont souhaité restructurer le réseau de distribution électrique, avant d'engager les travaux de restauration des communs.

Un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre de M. DE SEZE est donc présenté au conseil municipal, pour suivre les travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre de M. DE SEZE, d'un montant de 13 607.85 € TTC pour la restructuration du réseau général électrique du château.

RESTRUCTURATION RESEAU ELECTRIQUE CHATEAU

Le conseil municipal a décidé de signer un avenant à la maîtrise d'œuvre de restauration et d'aménagement des communs du château pour engager prioritairement la restructuration du réseau de distribution électrique.

Le dossier de consultation des entreprises est présenté à l'assemblée pour permettre d'engager la procédure adaptée et de lancer les travaux estimés à 129 598.56 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le Dossier de Consultation des Entreprises pour la restructuration du réseau général électrique du château et décide de lancer une procédure adaptée.

SUBVENTIONS 2011

Les demandes de subvention 2011 ont fait l'objet d'une étude en commission « finances ».

Le conseil municipal vote les subventions visées en annexe.

ACQUISITION CLOS DE LA MARQUISE

Suite aux échanges intervenus depuis 2010, Monsieur le Maire rappelle l'historique de ces parcelles et présente les conditions de la transaction envisagée.

En 1997, la commune s'est rendue propriétaire de la parcelle ZH 11 pour permettre la réalisation du parc résidentiel.

Lors de l'aménagement du parc, il s'est avéré que le propriétaire des parcelles riveraines, ZH 10 et ZH 19, possédait une bande de terrain au-delà de ses murs de clôture.

Faute d'accord du propriétaire, un plan de bornage contradictoire a été effectué le 6 juillet 2005.

En l'absence de clôture de sa propriété, l'occupation des logements du Clos de la Marquise a conduit à une intégration « de fait » de cette bande de terrain privé dans la propriété communale.

Suite au changement de propriétaire des parcelles ZH 10 et ZH 19, et leur demande d'ouverture de leur mur et d'aménagement de leur accès entre leurs deux parcelles, sur l'angle Nord-Est de la parcelle communale ZH11, Monsieur le Maire a pris des contacts pour régulariser la situation de ces terrains.

Monsieur le Maire présente au conseil les conditions de régularisation.

(Mme THOMAS-ROUTIER ne prend pas part au vote).

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'acquérir une partie des bandes de terrain des parcelles ZH 10 et 19 (environ 50 m²), contre la cession d'une partie du terrain communal cadastré ZH 11 (environ 3 m²),
- Que la commune prendra à sa charge l'édification d'un mur d'agglos enduit entre la partie cédée et la partie conservée,
- D'effectuer un nouveau bornage pour permettre cette acquisition,
- De mandater l'office notarial des Pieux pour mettre en œuvre cette décision,
- De prendre à sa charge l'ensemble des frais liés à cette décision et d'inscrire les crédits au budget primitif 2011, compte 2111.

SUBVENTIONS 2011

Demandeur	Vote CM
A Hue A Dia	50
Anciens Combattants	750
Ball Trap Club	410
Basket Club Flamanville les Pieux	800
Centre Nautique	2 000
Club de l'Amitié	350
Club Musculation	<i>Equipement</i>
Collège Lucien Goubert	1 200
Corons Danse	650
Cyclo-Cross en Cotentin	1 000
Judo Club	2 500
La Boule Flamanvillaise <i>Championnat pétanque</i>	1 800
Les Etangs du Château	500
Mines et Carrières	1 000
Mini flotte Flamanvillaise	50
Nord Cotentin Equitation	1 500
Ouest Cotentin Football Club	11 550
Parents d'élèves Collège	550
Parents Elèves Amis Ecoles Publiques	1 500
Plaisanciers Port Diélette <i>Vieux gréements</i>	450 2 000
Radio Flam	2 850
Roller Hockey	2 500
Rugby Ouest Cotentin <i>Fiesta Landaise</i>	4 050
SNSM	350
Société de chasse	750
Sport Twirl	5 000
Volley-Ball Flamanville Les Pieux	500
Archers Pieusais	<i>Salle et matériel</i>
Comité Jumelage Gorom-Gorom	1 500
Japon (tsunami)	1 725
Cœur d'enfant (<i>La Barjo</i>)	300
Enveloppe à répartir	3 500
<i>Conseil Local Enfant :</i>	1 000
C.C.A.S.	20 000
TOTAL :	74 635